



## ASSISTANT PARTAGE

### Discipline médicale : HEMATOLOGIE

#### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3<sup>e</sup> IRM, le 2<sup>e</sup> TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

#### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1<sup>er</sup> employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

#### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

**Nom du service :** Hématologie clinique

Pôle de rattachement : Médecines interventionnelles

Chef de service : Dr OCHMANN Marlène, tel 02 38 22 95 46

Composition de l'équipe médicale : 7 praticiens hospitaliers temps plein, 1 assistant

Nombre de lits : 20 lits dans l'unité conventionnelle, 10 lits de soins intensifs

#### 4. Présentation du service du CHU de Tours

**Nom du service :** Service d'hématologie et thérapie cellulaire

Pôle de rattachement : Pôle de Cancérologie-Urologie

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr Emmanuel GYAN [emmanuel.gyan@univ-tours.fr](mailto:emmanuel.gyan@univ-tours.fr)  
0247473712

Composition de l'équipe médicale :

- Pr Emmanuel Gyan, PU-PH, chef de service
- Dr Alban Villate, PH, médecin allogreffeur
- Dr Martin Eloit, Assistant spécialiste

- Dr Thomas Chalopin, Chef de clinique-assistant,
- Dr Laurianne Drieu La Rochelle, PH
- Dr Antoine Machet, PH
- Dr Marjan Ertault de la Bretonnière, PH,
- Dr Lotfi Benboubker, PH, hémovigilant
- Dr Caroline Dartigeas, PH
- Dr Djamel Kharef, Praticien Attaché Associé

Nombre de lits : 35

Nombre de places : 10

Plateau technique : Autogreffe, allogreffe, CAR-T cells, phases précoces

Autres : Le service d'HTC porte un projet hospitalo-universitaire avec pour ambition une prise en charge globale pluriprofessionnelle des patients, l'enseignement des étudiants en médecine et paramédicaux, ainsi qu'une activité soutenue de recherche clinique, dont les phases précoces dans les hémopathies malignes lymphoïdes et myéloïdes. Le service d'hématologie et thérapie cellulaire s'inscrit dans les réseaux nationaux constitués par les groupes coopérateurs et contribue aux essais cliniques et aux recommandations de sociétés savantes.

## 5. Missions confiées

- Gestion des patients hospitalisés dans le secteur d'hématologie conventionnel (à savoir prise en charge de tout hémopathie maligne myéloïde ou lymphoïde), prise en charge des patients sous chimiothérapie, prise en charge diagnostique des hémopathies malignes et de toutes complications.
- Gestion des patients hospitalisés dans le secteur d'hématologie intensive. Prise en charge des patients nouvellement diagnostiqués de leucémie aigüe nécessitant une chimiothérapie intensive, prise en charge des aplasies et de leurs complications (environ 30 leucémies aigües par an, 30 autogreffes par an)
- Gestion des patients hospitalisés en hôpital de jour pour validation de chimiothérapie ou autres thérapies (transfusions, immunoglobulines...)
- Activité de consultation polyvalente
- Participation aux réunions de concertations pluridisciplinaire hebdomadaire d'hématologie clinique
- Participation aux staffs hebdomadaire pluri professionnels et paramédicaux au sein du service afin d'améliorer la prise en charge globale des patients.
- Participation au comité autogreffe hebdomadaire en collaboration avec le CHU de Tours et au comité allogreffe mensuel en, collaboration avec l'Institut Gustave Roussy.
- Participation aux réunions des différents groupes coopérateurs (LYSA, FILO, IFM...)
- Participation aux différentes réunions de concertation de recours national avec les centres de références nationaux.

## 6. Les compétences à développer

- Implication dans la recherche clinique en tant que co-investigateur voire investigateur principal dans les différents protocoles de recherche ouverts dans le service (institutionnel ou industriel)
- Possibilité d'une collaboration avec le laboratoire d'hématologie et l'université d'Orléans pour des projets de recherche fondamentale

## 7. L'organisation de la permanence des soins

- **Dans l'établissement d'accueil** : astreintes opérationnelles dans le service d'hématologie clinique à raison de 3 à 4 jours de semaines par mois et d'un week-end tous les 2 mois  
Demi-gardes au service d'accueil des urgences (18h30-minuit) à raison d'une tous les 3 mois
- **Au CHU de Tours** : participation à l'astreinte sénior de nuit, de jours fériés et de week-end (3 à 4 jours de semaine par mois et 1 WE sur 6 à 8)

## 8. Les valences (enseignement/ recherche)

- Enseignement auprès des internes et des externes au sein du service
- Participation aux visio-conférences en vue de la formation des internes de la région centre en collaboration avec le CHU de Tours
- Intérêt pour la recherche souhaitable (afin de développer la recherche clinique +/- la recherche fondamentale)

## 9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

- Salle de prélèvement médullaire en hôpital de jour
- Plateau imagerie accessible
- Cytogénétique sur place
- Biologie moléculaire sur place

## 10. Logement par l'établissement d'accueil

Pas de logement au CHRO. Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.

**11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé**

Poste de praticien hospitalier négociable

**12. Rémunérations, prime d'exercice territorial**

Votre employeur sera le CHU de Tours.

- Traitement de base : réglementation statutaire
- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

**13. Prise en charge des frais de déplacement**

Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail

Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).

**14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé**